BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 23 octobre 2020	***N° 2020-400***

Convocation du 16 octobre 2020
Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 23 octobre 2020**	***Délibération***
	Direction générale des Territoires **Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest**	***N° 2020-400***

Le Haillan - Convention de partenariat entre la commune du Haillan, Bordeaux Métropole et le conseil départemental de la Gironde relative à la construction d'un collège au Haillan - Décision - Autorisation

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les élus du Conseil départemental de la Gironde ont décidé de l'édification sur la commune du Haillan d'un collège, Etablissement public local d'enseignement (EPLE), d'une capacité de 700 élèves dans le cadre de l'approbation du plan exceptionnel « collège Ambition 2024 ». Son ouverture est prévue pour la rentrée 2022.

Afin de définir les modalités d'application relatives aux questions foncières, de viabilisation, de mutualisation des équipements et de financements liés à la construction de ce collège, une convention tripartite (jointe en annexe) est proposée entre le département de la Gironde, la commune du Haillan et Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole prendra à sa charge les aménagements et équipements relevant de sa compétence :

- réseaux : assainissement eaux pluviales, eaux usées, adduction eau potable et réseau défense incendie et secours,
- voirie : aménagements des abords extérieurs au collège (parvis, arrêt minute, places de stationnement des cars, aménagement de l'allée de la Garenne pour l'accès livraison du collège).

Des études de maîtrise d'œuvre (en cours) réalisées par Bordeaux Métropole vont préciser les modalités techniques et financières d'aménagement des abords du futur collège.

Le Conseil départemental s'engage à prendre en charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement relevant de ses compétences.

La ville du Haillan cédera gratuitement le terrain d'emprise du futur collège.

Le financement pour la réalisation des équipements de compétence métropolitaine devra se faire au titre du contrat de co-développement du Haillan et notamment de l'avenant au Codev 4 en cours d'élaboration et qui prévoit l'intégration d'actions nouvelles au titre d'actions concomitantes et indissociables de projets pilotés par un partenaires institutionnel extérieur. L'adoption de cet avenant est prévue au conseil de décembre 2020.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L 5217-2

CONSIDERANT qu'il est nécessaire au préalable de la réalisation du collège de préciser par convention les responsabilités et engagements de chaque partie,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article unique : Monsieur le Président est autorisé à signer avec le Conseil départemental et la ville du Haillan la convention de partenariat tripartite ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **27 OCTOBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **27 OCTOBRE 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS